

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRE	« L'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter des dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées » L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus sous tension qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer. (Décret du 14/11/1988 – Publication UTE C18.510)
ACCESSIBILITE	Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap (nous contacter).
OBJECTIF	Permettre au personnel non-électricien de respecter les prescriptions de sécurité lors d'opérations non électriques au voisinage des pièces nues sous tension.
DELAIS D'INSCRIPTION	Minimum 10 jours avant la formation
DATES DE FORMATIONS	Voir le planning
PUBLIC CONCERNE	Personnel non-électricien appelé à effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage de circuits électriques sous tension
CONTENU	<p><b>Théorie :</b></p> <p><b>Notions élémentaires d'électricité</b>  Qu'est-ce que le courant électrique ?  Propriétés et grandeurs électriques : intensité, tension et résistance.</p> <p><b>Le risque électrique</b>  Les causes d'accidents d'origine électrique.  Les effets physiopathologiques du courant électrique.</p> <p><b>La prévention du risque électrique</b>  Comment se protéger des contacts directs et contacts indirects ?  Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,</p> <p><b>Les prescriptions de la sécurité électrique</b>  Généralités et nécessité d'une habilitation.  Domaines de tension.  Définitions des distances et des zones de sécurité.</p> <p><b>Travaux hors tension</b>  Principes fondamentaux de la consignation électrique.  Equipements de protection, matériels et outillages électriques.  Cas particulier de la haute tension.</p> <p><b>Travaux d'ordre non électrique à proximité d'installations sous tension</b>  Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT.</p> <p><b>Pratique :</b>  Présentation des équipements électriques  Revue des dangers</p>
SANCTION	Attestation de formation
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Mr Roger SANCHEZ
TARIF	Nous contacter